

MAIRIE DE MOUHET

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

14 juin 2022

n°2022-G-20

OBJET :

Arrête permanent règlement la circulation

Le Maire,

VU le code général des collectivités locales articles L2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-7 à R411-8,

VU le code la voirie routière,

VU l'arrêt interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

VU la demande faite par la SAUR, Centre de pilotage opérationnelle,

Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un arrêté de réglementation de circulation pour chaque intervention,

Considérant qu'il y a lieu de simplifier la procédure administrative,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera perturbée temporairement sur les voies de la commune de Mouhet, en raison de travaux effectués par les services de la SAUR,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté concernera les travaux de réparation urgents et imprévus effectués par les services de la SAUR, ne nécessitant pas de déclaration d'intention de commencement de travaux.

ARTICLE 3 : La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par les Services de la SAUR, chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 : M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

M. le Directeur de l'entreprise SAUR chargée de la réalisation des travaux ; M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Education des Services du Conseil Général ; M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; M. le Directeur du SAMU de l'Indre avenue de Verdun 36000 Châteauroux

Fait à Mouhet le 14 juin 2022

Le Maire,

